



25259 RM

Agence de l'eau
Rhin-Meuse



Audrey KLEIN

ANNÉE UNIVERSITAIRE

2001/2002

du 02 avril au 26 juillet 2002



**Approche territoriale des priorités d'interventions
de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
POUR LE PROGRAMME TRANSITOIRE**

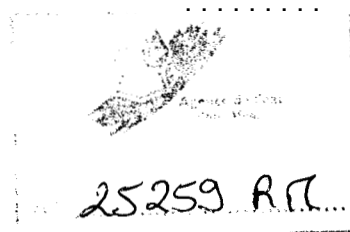
Université de Metz
MST Aménagement Environnement
Campus Bridoux
avenue du Général Délestraint - 57 070 METZ



Agence de l'eau
Rhin-Meuse

Sommaire

INTRODUCTION	1
A. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL.....	2
I. LES AGENCES DE L'EAU	2
II. L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	3
B. CONTEXTE GÉNÉRAL	6
I. LA POLITIQUE DE L'EAU ET LA RÉGLEMENTATION	6
1. le contexte européen.....	6
2. le contexte national	10
3. les conséquences sur la politique de l'eau menée par les Agences	10
II. LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE	11
1. un outil de gestion unique pour le bassin Rhin-Meuse : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).....	11
2. la politique d'incitation géographique menée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse	12
3. Limites de la définition actuelle des priorités d'interventions	13
C. UNE NOUVELLE APPROCHE : L'APPROCHE TERRITORIALE.....	14
D. APPLICATION CONCRÈTE.....	16
I. LA NOTION DE TERRITOIRES	16
1. définition et délimitation des territoires hydrographiques.....	16
2. caractérisation des territoires.....	17
II. PROPOSITION D'INDICATEURS POUR DÉFINIR LES PRIORITÉS TERRITORIALES.....	18
III. UTILISATION D'UN OUTIL DE MODÉLISATION POUR LA DÉFINITION DE PRIORITÉS D'ACTIONS : PEGASE 21	
1. Présentation de PEGASE : Planification et Gestion de l'Assainissement des Eaux.....	21
2. intérêt de l'utilisation de PEGASE pour la définition de priorités d'actions dans les territoires	22
3. Fonctionnement de PEGASE	25
a) paramètres calculés	25
b) pollutions simulées par PEGASE	26
4. les différentes simulations envisagées et le travail effectué	28
a) les simulations.....	28
b) préparation des fichiers PEGASE pour la réalisation des différentes simulations.....	29
IV. APPLICATION CONCRÈTE SUR TROIS TERRITOIRES TESTS	30
1. Choix des territoires.....	30
2. Présentation de 3 indicateurs de priorités territoriales.....	31
a) pourcentage de non atteinte du bon état des eaux estimé par modélisation	31
b) impact relatif des différents rejets de pollution estimé par modélisation	33
c) les aménagements de cours d'eau	35
CONCLUSION.....	39



Liste des figures et des tableaux

Liste des figures

Fig. 1 : calendrier de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.....	6
Fig.2 : L'évolution nécessaire des priorités d'interventions et de sélectivité.....	14
Fig.3 : comparaison des valeurs d'indice obtenues par modélisation aux mesures effectuées par le RNB en 2000 et 2001 pour la Sarre et la Mod.....	23
Fig.4 : répartition des territoires du bassin Rhin-Meuse en fonction de la valeur de l'indice d'amélioration.....	32
Fig.5 : hiérarchisation des priorités d'actions pour trois territoires tests.....	34
Fig.6 : Pourcentage du linéaire des différents territoires du bassin Rhin-Meusé concerné par chaque type d'intervention.....	36
Fig.7 : répartition des territoires en fonction de l'état d'avancement de l'entretien des rivières.....	38

Liste des tableaux

Tableau I : Classement de l'importance relative des altérations du SEQ-Eau en fonction du pourcentage de sites n'atteignant pas la bonne qualité.....	26
Tableau II : Concentrations types en carbone, azote et phosphore sous forme dissoute et particulaire en g/m3 associées à chaque type d'occupation des sols.....	27
Tableau III : caractéristiques générales des territoires Moder, Sarre et Haute Meuse.....	30
Tableau IV : grille multicritères et coefficients associés.....	37

Introduction

L'objet de mon travail à l'Agence a consisté à proposer une nouvelle approche des priorités d'axes d'interventions au niveau de territoires hydrographiques préalablement identifiés, pour une gestion optimale des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Celle-ci sera mise en œuvre pour la première fois au cours du programme transitoire 2002-2004 et prolongée au cours du VIII^{ème} programme de l'Agence.

Dans un premier temps, les caractéristiques générales des territoires hydrographiques et leur délimitation ont été définies. Puis, mon travail a consisté à proposer des indicateurs permettant de juger les priorités relatives d'interventions dans les territoires à partir d'une analyse des pressions et des impacts des différentes sources de dégradation et de pollution des milieux aquatiques. Enfin, cette approche a été testée sur trois territoires, choisis en fonction de leurs caractéristiques et de leurs problématiques différentes. La validation de cette démarche permettra de l'appliquer à l'ensemble des territoires du bassin.

Nous présenterons tout d'abord la politique de l'eau menée par les Agences et la réglementation européenne et nationale ainsi que la politique de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse avant d'exposer les limites de la définition actuelle des priorités d'interventions et la nécessité de la mise en place d'une nouvelle approche des priorités. Enfin, nous présenterons concrètement la démarche adoptée pour définir des priorités d'interventions dans les territoires hydrographiques.

Conclusion

Ce travail a consisté à proposer une **liste** d'indicateurs **et** une nouvelle méthodologie pour la définition des priorités d'actions au sein des territoires hydrographiques préalablement identifiés. Cette nouvelle approche des priorités territoriales testée au cours du programme transitoire permettra également de préparer l'état des lieux prévu par la Directive Cadre pour **2004**.

Parmi les neuf indicateurs proposés pour la définition des priorités territoriales, trois d'entre eux **ont** été testés jusqu'ici. Il convient dès à présent de tester **et** de valider les **autres** indicateurs et d'établir pour chacun d'entre eux une description détaillée pour pouvoir les porter à connaissance des **chargés** d'interventions de l'Agence. **Ces** indicateurs doivent **être** des outils d'aide à la décision **et** ils nécessiteront d'être mis à jour régulièrement afin de pouvoir suivre l'évolution des **actions** engagées dans le territoire.

La constitution des indicateurs nécessite **un** travail **important** de recherche de données au sein des différentes divisions **et** de concertation avec les différents **chargés** d'interventions.

La constitution de l'indicateur 2 (cf. § 112 p.18) concernant l'impact relatif des différents rejets de pollution estimé par modélisation a représenté un volume de travail conséquent puisqu'il **a** fallu mettre à jour l'ensemble des données contenues dans **PEGASE**. Des limites ont toutefois pu être rencontrées lors de la constitution de **cet** indicateur, notamment concernant la mise à jour de la base rejets de **PEGASE**. Il conviendrait d'établir dès à présent une liste des agglomérations d'assainissement en fonction de leur taille **car** il s'agit d'une **source** de données fondamentale pour l'utilisation de la base rejets.

Les contacts établis avec l'université de Liège pendant mon stage ont permis d'**adapter** l'utilisation de PEGASE à **cette** nouvelle approche. Ce travail nécessite à présent d'être systématisé **afin** de pouvoir étendre les **différentes** simulations à l'ensemble du bassin.

Enfin, il serait intéressant de mettre en œuvre une analyse multicritère sur la base des neuf indicateurs afin de pouvoir définir les « axes porteurs » de chacun des territoires. Cette dernière **étape** sera l'aboutissement de ma contribution à la réalisation de cette nouvelle approche territoriale des priorités d'interventions.